

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 2 JUILLET 2020 à 20h00

Etaient présents : MM. BAISSAC Yves, BEAUDET Malika, BELKADI Olivianne, CAVALIÉ Sylvain, CIPIERE Laura, DOREMUS Gérard, JAMMES Francis, LUCOTTE Laurence, PAGES Sonia, WIDENMANN Bruno

Absent : /

Secrétaire : M. WIDENMANN Bruno

1) Etude et vote du Budget Lotissement

Monsieur le Maire présente le projet de budget pour 2020 du Lotissement *Le Pouzarnel*.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve celui-ci à l'unanimité, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

SECTION de FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	69 115.62	40 010
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	/	29 105.62
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	69 115.62	69 115.62

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	20 000	20 000
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	/	/
TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	20 000	20 000

TOTAL

TOTAL du BUDGET	89 115.62	89 115.62
------------------------	------------------	------------------

2) Etude et vote du Budget 2020

Après avoir pris connaissance du projet de budget pour l'exercice 2020, présenté par le Maire, le Conseil Municipal approuve celui-ci à l'unanimité, lequel s'équilibre en recettes et en dépenses à :

SECTION de FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS de FONCTIONNEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	353 207.85	178 818
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	/	/
RESULTAT de FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	/	174 389.85
TOTAL de la SECTION de FONCTIONNEMENT	353 207.85	353 207.85

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS d'INVESTISSEMENT VOTES au TITRE du PRESENT BUDGET	81 608.88	64 918
RESTES à REALISER de L'EXERCICE PRECEDENT	3 200	/
SOLDE D'EXECUTION de LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	/	19 890.88
TOTAL de la SECTION d'INVESTISSEMENT	84 808.88	84 808.88

TOTAL

TOTAL du BUDGET	438 016.73	438 016.73
------------------------	-------------------	-------------------

3) Amortissement des Travaux de Dissimulation des Réseaux

Dans le cadre du vote du budget, le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'amortissement du fonds de concours versé à la FDEL pour la dissimulation des réseaux électriques – 3èmeTranche - d'un montant total de 32 281.90 €.

19 252.29 € ont été réglés en 2019 qu'il convient d'amortir à compter de l'année 2020
le solde d'un montant de 13029.61 €qu'il convient d'amortir à compter de l'année 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de fixer l'amortissement de la dissimulation des réseaux sur 5 ans, pour un montant annuel de 4000 € à compter de l'année 2020 auxquels se rajouteront 2600 € à compter de l'année 2021, suivant le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4) Proposition liste de Commissaires Titulaires et Suppléants pour la commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution de la nouvelle commission communale des impôts directs, conformément à l'article 1650 du Code général des Impôts.

Cette commission comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal établit la liste suivante :

<u>Commissaires Titulaires</u>	<u>Commissaires Suppléants</u>
REYNAL Olivier	FONTANIE Jeanine
TRIVIAUX Nicole	MORANO Césaire
GORSE Jacques	FALGUIERES Sébastien
VALERY René	TISSIER Christian
CANCE Jean-Paul	LARNAUDIE Jean-Marc
GRATIAS Henri (Durbans)	RAFFY Jean-Paul (Grèzes)
RAFFY Jacques	LARNAUDIE Marie-Louis
ANGE Danielle	SEGALA Raymond
SENAT Maurice	ROSSIGNOL Stéphane (Quissac)
CARAYOL Régis	SOREL Marc
CAVALIE Pierre	CAUSSANEL Vincent
HIRONDELLE Serge	PAGES Eric

5) Désignation des Délégués à la Fédération Départementale d'Energies du Lot – Secteur de Figeac

Le Maire expose aux conseillers qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, prend fin lors de l'installation des nouveaux Comités.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL) en application de l'article L5711-1 du CGCT modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 31.

Il est rappelé que le nombre de ces délégués est fixé par l'article 5 des statuts de la FDEL votés le 26 mars 2018. Il convient de désigner pour la commune un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués à la Fédération Départementale d'Energies du Lot :

<u>Délégué titulaire</u> :	- M. WIDENMANN Bruno
<u>Délégué suppléant</u> :	- Mme LUCOTTE Laurence

6) Désignation des Délégués au Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, suit le sort de cette assemblée quand à la durée de leur mandat.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune auprès du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Vu l'article 9 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre des délégués, Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant et après avoir procédé par vote, le résultat est le suivant :

- Délégué titulaire : M DOREMUS Gérard
- Délégué suppléant : Mme CIPIERE Laura

7) Désignation des Délégués au S.I.A.E.P. du Causse Sud de Gramat

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, suit le sort de cette assemblée quand à la durée de leur mandat.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune auprès du Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Causse Sud de Gramat.

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants conformément aux statuts, et après avoir procédé par vote, le résultat est le suivant :

- Délégués titulaires : M MAGNE Gérard
M WIDENMANN Bruno
- Délégués suppléants : M CAVALIE Sylvain
M BEAUDET Malika

8) Désignation d'un référent environnement auprès du SYDED du Lot

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités, qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable », « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis-à-vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune ; dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...)
- Développer l'éco responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune
- Faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de désigner la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée avant à l'automne 2020 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Monsieur Yves BAISSAC comme référent « environnement » de la commune.

9) Désignation correspondant défense

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder parmi les membres du Conseil Municipal, à la désignation d'un nouveau « Correspondant Défense », dont la fonction avait été créée en avril 2002.

Après avoir rappelé le rôle de ce conseiller, interlocuteur local et relais d'information chargé des questions de défense, M Bruno WIDENMANN a été désigné à l'unanimité pour assumer cette fonction.

10) Désignation délégué AGEDI

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la Commune d'Espédaillac étant membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, celle-ci doit désigner un délégué.

Olivianne BELKADI est désignée comme représentante de la commune au dit syndicat et sera convoquée à l'assemblée spéciale du groupement intercommunal AGEDI.

11) Désignation des délégués au SIVU Marché couvert d'Assier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune, suit le sort de cette assemblée quand à la durée de leur mandat.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune auprès du SIVU Marché Couvert d'Assier.

Considérant qu'il convient de désigner et après avoir procédé par vote, le résultat est le suivant :

- Délégués titulaires : CAVALIE Sylvain
- Délégués suppléants : JAMMES Francis

12) Attribution des indemnités au receveur

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés. D'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires au receveur, fixée par arrêté du 16 septembre 1983, pour un montant de 30.49 €

13) Approbation de la convention avec l'Ecole de Livernon pour la répartition des frais de fonctionnement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que 10 enfants de la commune ont fréquenté l'école primaire et maternelle de Livernon durant l'année scolaire 2019/2020.

Il précise que la participation des communes aux frais de fonctionnement a été fixée par délibération du Conseil Municipal de Livernon en date du 15 juin 2020 à 1 300 € par élève

soit 9 élèves x 1 300 € = **11 700 €**

et 1 élève x 650 €

soit au total 12 350 € pour la commune d'Espédaillac

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette participation et autorise le Maire à signer la convention de répartition de ces charges de fonctionnement.

14) Cession de parcelles

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 février 2020, a été demandé le déclassement d'une partie du domaine public communal, sur laquelle une aire de containers à ordures ménagères avait été aménagée au Bourg d'Espédaillac. Cette aire est située contre le mur de la façade Nord d'une habitation, inhabitée jusqu'alors (Parcelle n°166, section H) et qui vient d'être vendue.

Après enquête publique il a été procédé au déclassement de cette partie du domaine public conformément à la délibération du 27 mai 2020.

Il convient aujourd'hui de procéder à la cession de cette partie de terrain à Monsieur LENAIN Jean Charles, la commune recevant en contrepartie une parcelle de surface équivalente.

Le conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE les cessions des parcelles concernées

Maître HERBET, Notaire à Lacapelle-Marival, sera chargé de l'acte Notarié

Les frais de la transaction (géomètre, notaire) seront à la charge de Monsieur LENAIN

15) Mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Depuis le 1er janvier 2016, la filière administrative peut adhérer au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) qui se définit comme un complément de rémunération.

Les primes et indemnités sont instituées par un texte législatif ou réglementaire (principe de légalité). Elles sont versées dans la limite des montants versés aux agents de l'Etat (principe de parité).

Le RIFSEEP a vocation à s'appliquer à tous les agents quels que soient leurs grades ou leurs filières, et remplace toutes les primes et indemnités sauf celles limitativement énumérées par décret.

Le Maire propose donc l'instauration de ce régime, ce qui est approuvé par la municipalité.

16) Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place des prestations sociales pour le personnel de la commune.

Considérant l'article 71 de la loi n°2017-209 du 19/02/2017 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixé par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils départementaux et les conseils régionaux...

Considérant l'article 25 de la loi du 2001-2 du 3/01/2001 les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exécutif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en oeuvre d'une action sociale de qualité et répondant aux différents besoins que le personnel pourrait rencontrer, tout en contenant la dépenses dans une limite compatible avec les possibilités du budget
2. Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de se doter d'une action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité et à cet effet d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2020, cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, de verser au CNAS une cotisation.

Mme BEAUDET Malika, est désignée déléguée pour représenter la commune au sein du CNAS.

5) Questions et informations diverses

- Réfection mur de soutènement sur la voie communale n°1 : le fond de solidarité mis en place par le Gand Figeac interviendra à hauteur de 50 % du coût de cette opération.
- Contribution de la Fondation Nationale du patrimoine pour les lacs : cette Fondation a décidé d'attribuer une aide de 9570 € pour l'aménagement des 2 Lacs.
- Renouvellement du CCAS : nous ne sommes plus dans l'obligation de mettre en place un CCAS. Le conseil municipal a décidé de désigner un référent social en la personne de Malika BEAUDET qui s'appuiera sur un groupe de personnes non élues.

- Mise en place d'une commission environnement : le conseil municipal considère qu'il est difficile de créer une commission sur un sujet aussi transversal que l'environnement. Il décide donc de ne pas créer de commission et de traiter les aspects environnementaux par thème et par projet.
- Demande de création d'une association de Yoga sur la commune : 3 personnes de la commune se proposent d'organiser des séances de Yoga régulièrement sur la commune. Le Conseil donne un avis très favorable. Les conditions d'utilisation de la salle Polyvalente seront à voir par la suite.
- Création d'un marché sur la commune : 9 producteurs s'étant proposés pour venir tous les vendredis faire un marché sur la commune. Le conseil municipal décide de mettre en place un marché hebdomadaire le vendredi de 17h à 19h30 entre la salle polyvalente et l'Oustal.